

Mpozagara à nouveau devant la justice française pour "esclavage moderne"

Le Point, 07/08/2018 EXCLUSIF. Ville-d'Avray : l'ancien ministre du Burundi, soupçonné d'« esclavage moderne » Cet ancien dignitaire burundais, âgé de 77 ans, également ex-ambassadeur auprès de l'Unesco, est suspecté d'avoir rapté en esclavage un homme qui vivait chez lui depuis dix ans. [Photo : Gabriel Mpozagara a été renvoyé devant le tribunal de Nanterre (France) où il sera jugé au mois d'octobre prochain.]

Les faits ont été dénoncés, à la mi-juillet, par l'employé d'une société chargée de travaux au sein du domicile d'un habitant de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine). Alertée par son salariée, la responsable de l'entreprise a aussitôt contacté le commissariat de Suresnes avant de relater ce qu'il avait découvert. Selon nos informations, ce dernier constate qu'un homme, qui présentait des signes extérieurs de mauvais traitements, dormait sur un lit coincé entre une chaudière et du linge s'échappant dans le sous-sol de l'habitation de cet ancien procureur général, ministre de la Justice puis de l'Économie au Burundi dans les années 1970. L'employé, intervenu pour un problème d'huissier, confié également à son employeur qu'il a vu un adulte handicapé, enfermé dans une chambre dans des « conditions d'hygiène douteuses ». Rapidement identifié, le propriétaire des lieux, Gabriel M., 77 ans, est loin d'être un inconnu pour les policiers du secteur et le parquet de Nanterre. L'ancien ministre et diplomate avait déjà été poursuivi pour des faits identiques en 1998. Déjà condamné puis relaxé par la justice pour le même type de faits à l'époque, ce sont deux sœurs orphelines et nièces des époux Gabriel et Candide M., âgée de 72 ans, qui avaient connu le même sort pendant quatre ans. En 2007, les juges du tribunal correctionnel de Nanterre avaient condamné Gabriel M. à un an de prison avec sursis et à 10 000 euros d'amende pour des faits de « soumission d'une personne vulnérable à des conditions d'habbergement de travail incompatibles avec la dignité humaine ». En 2009, la cour d'appel de Versailles (Yvelines) l'avait finalement relaxé pour ne retenir que des faits de violences aggravées imputés à son épouse. Mais la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg avait finalement condamné la France, en octobre 2012, considérant que l'État français était en violation avec l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui précise que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ». L'État avait dû verser 30 000 euros à l'une des nièces du couple M. Les avocats du couple avaient fait valoir l'immunité diplomatique de celui qui était encore diplomate à l'époque des faits dénoncés entre 1995 et 1998, souligne une source proche de l'affaire. Cet ancien ministre ne bénéficie plus aujourd'hui de cette immunité. Le couple a été interpellé, le 12 juillet dernier, à son domicile de Ville-d'Avray avant d'être placé sous garde à vue. L'homme aperçu par l'ouvrier qui a donné l'alerte a été conduit à l'hôpital ainsi que les deux fils adultes handicapés du couple mis en cause. Interdiction de sortir, deux repas par jour et un appel par mois à sa famille au Burundi. Toujours selon nos informations, la victime, âgée de 38 ans, a indiqué être arrivée en France en 2008 pour s'occuper d'un enfant autiste du couple, dont il avait déjà la charge au Burundi. Mais l'employé des époux M. a tenté de s'échapper vite d'urgence. « Il a expliqué qu'il avait l'interdiction de sortir de la maison de ses employeurs, qu'il s'était vu confisquer son passeport, qu'il n'avait que deux repas par jour et qu'il ne pouvait appeler qu'une fois par mois son épouse restée au pays, et toujours en présence de l'ancien ministre, poursuit la même source. Le couple a nié les faits reprochés et a refusé de répondre à la plupart des questions des enquêteurs du commissariat de Suresnes ». Par ailleurs, un juge des tutelles a été saisi afin d'examiner les conditions de vie et de prise en charge des deux fils handicapés du couple. Mari et femme sont désormais renvoyés devant le tribunal de Nanterre devant lequel ils seront jugés au mois d'octobre prochain. Par Stéphane Sellami

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});